

L'honorable M. Dandurand: Je ne puis dire à mon très honorable ami avec qui ces conversations ont été tenues. Cela sortirait de l'ordinaire suivant moi que des conversations officielles puissent donner lieu à des rumeurs dont cette Chambre ou l'autre se saisirait et fonderait sur elles une demande de renseignement pour connaître l'attitude du ministère à ce sujet.

Le très honorable M. Meighen: Je ne vois rien d'extraordinaire en tout cela.

Avant de passer aux commentaires je désire apporter d'autres citations. Le 1er juillet 1938, dernier jour de la session de cette année-là, la question a occupé les délibérations de la Chambre des communes, et avec la permission du Sénat je lirai—aussi longuement qu'on le désirera—quelques lignes seulement de la déclaration du premier ministre. Le leader de l'opposition de l'époque avait soulevé la question, et le premier ministre a été tout étonné, comme en fait foi le compte rendu, de ce que l'on ait eu vent des conversations qui avaient eu lieu. J'ignore s'il voulait exercer sa vengeance sur quelque indicateur, mais il a tenté l'impossible pour savoir d'où pouvait venir la nouvelle et a cherché à dénigrer quiconque cachait la source de ses renseignements, comme si cette source revêtait plus d'importance que les renseignements mêmes. Voici sa déclaration:

Des conversations préliminaires officielles et confidentielles ont eu lieu au sujet de l'entraînement des aviateurs britanniques, mais rien n'en est sorti susceptible de motiver une déclaration de principe.

Je demanderai dans un instant si la politique n'avait pas déjà été arrêtée et si on ne l'avait pas cachée à la population canadienne et à ses mandataires.

Je vais citer encore autre chose. Le 8 mars de cette année, le premier ministre prononçait un discours à la radio. Voici le compte rendu qu'en faisait le lendemain le *Globe and Mail*, en indiquant que le discours avait duré quinze minutes. Le compte rendu a pour titre "King nie qu'il ait retardé le plan d'entraînement des aviateurs", et en voici quelques lignes:

Le premier ministre a déclaré qu'au mois de mai 1938 sir Francis Floud, haut-commissaire britannique au Canada, lui avait appris que le gouvernement britannique "désirait s'enquérir de la possibilité d'envoyer au Canada, pour des fins d'entraînement au Canada, des aviateurs britanniques qui avaient déjà eu quelque entraînement au Royaume-Uni".

J'espère que les honorables sénateurs ont noté la façon de s'exprimer: "désirait s'enquérir de la possibilité" d'entreprendre telle ou telle chose. Puis le compte rendu ajoute:

Le gouvernement britannique avait voulu savoir s'il y avait des objections contre cet entraînement au Canada dans des établissements possédés, maintenus et contrôlés par la Grande-Bretagne.

"Je n'ai pas conclu de ses paroles..."

Comme c'est caractéristique!

...qu'elles contenaient même une proposition à l'effet d'instituer un plan d'entraînement général des pilotes britanniques au Canada."

De quelle sorte d'entraînement pouvait-il s'agir? Ecoutez bien ceci:

"Il n'a jamais été fait mention d'association impériale", déclara M. King.

Comme c'est étonnant! Avant qu'il sache qu'il existe une association entre les membres de l'Empire, je suppose qu'il faut en faire mention. Pourquoi cette remarque, c'est ce que je ne puis comprendre. Mais écoutez encore:

"J'ai fait remarquer au haut-commissaire britannique qu'à part toute controverse éventuelle sur le projet du gouvernement du Royaume-Uni de posséder, maintenir, contrôler et diriger tout établissement d'entraînement aérien au Canada, il se présenterait des questions de juridiction et d'administration.

"J'ai expliqué que notre position au sein du Commonwealth exigeait le contrôle du Gouvernement sur tous les établissements militaires au Canada. Je crois que tous les vrais Canadiens seront de mon avis."

Je considérerai maintenant les conséquences de tout ce que je viens de citer. Les réponses que j'ai reçues dans cette Chambre ne sont pas à mon avis attribuables en dernier ressort au leader du gouvernement au Sénat (l'honorable M. Dandurand). Elles ont été inspirées sans doute par le premier ministre. Il a dû en être ainsi évidemment parce qu'il se trouve à la tête du ministère dont relèvent ces questions. De plus, le premier juillet 1938, en faisant allusion aux questions posées ici et aux réponses données, il confirma l'exactitude de ces réponses en disant qu'il n'avait rien à y ajouter. Il doit donc être tenu responsable.

En quelle situation cela le place-t-il maintenant? Le ministre anglais au Canada lui avait demandé en mai dernier de quel œil nous verrions l'établissement chez nous d'écoles d'aviateurs par le gouvernement britannique. Je prie l'honorable leader du gouvernement de me dire s'il croit vraiment que le premier ministre nous a donné une réponse loyale en affirmant qu'il n'y avait eu aucune demande de ce genre?

L'honorable M. DANDURAND: Ce n'était pas sous forme de demande.

Le très honorable M. MEIGHEN: Quelle distinction faites-vous donc entre une demande et l'action du gouvernement britannique? Je vais vous expliquer la distinction. Dans tout ce que celui-ci a fait, il a pris garde à ce qu'il ne surgisse aucun désaccord entre lui et nous. Il a toujours agi de cette façon. Même s'il lui faut pousser la courtoisie jusqu'à la flatterie ils évite toujours les sujets de contesta-